

**POUR NOUS CONTACTER**

**Courriel:** <http://www.contact.urssaf.fr>  
**Tel.:** 3957

**RÉFÉRENCES**

**N°SIREN** 775675598

**Page** 1/2

**CADRE LÉGAL**

Article 46 du Code des Marchés publics.

**CODE DE SÉCURITÉ**

KN68EAV94XG7HNG

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

ASS ECLAIREUSES ECLAIREURS  
FRANCE  
12 PL GEORGES POMPIDOU  
93167 NOISY LE GRAND CEDEX

**OBJET : Votre attestation de versement de cotisations et contributions sociales et de fourniture de déclarations des candidats attributaires d'un marché public au 31/12/2015.**

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de versement de cotisations et contributions sociales et de fourniture des déclarations des candidats attributaires d'un marché public pour l'année 2015.

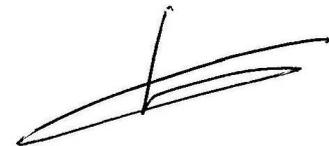
En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,  
Le Directeur

Philippe Renard



**CODE DE SÉCURITÉ**

KN68EAV94XG7HNG

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

ASS ECLAIREUSES ECLAIREURS  
FRANCE  
12 PL GEORGES POMPIDOU  
93167 NOISY LE GRAND CEDEX

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de déclaration et de versement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

NOM ET ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	NUMÉRO SIREN
ASS ECLAIREUSES ECLAIREURS FRANCE 12 PL GEORGES POMPIDOU 93167 NOISY LE GRAND CEDEX	775675598

Cette entreprise centralise ses obligations sociales auprès de l'organisme émetteur depuis le 01/01/1997. Cette attestation vaut pour l'ensemble des établissements déclarés auprès de cet organisme.

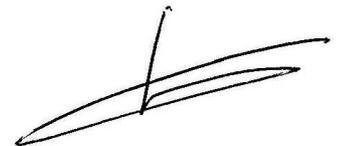
**ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT**

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS\* à la date du 31/12/2015.

Fait à : MONTREUIL  
le : 05/01/2016

Philippe Renard



\* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.